



Prévenir le risque routier professionnel

Le risque routier professionnel

**Dans
l'entreprise:**

Faible fréquence

Forte gravité



**Pour l'entreprise, un risque souvent
méconnu, ou mal connu**

Un risque caractérisé par sa gravité

Pour le régime général de sécurité sociale, les accidents professionnels de la route en mission représentent en **2006** (2005) (2004) :

3,11% (3,19%) (3,18%) des accidents du travail

5,51% (5,33%) (5,52 %) des accidents graves

21,60% (28,3%) (25,4 %) des accidents mortels

Des chiffres toujours inquiétants

Année 2006

Accidents mortels du travail : 537 (474)(626)
– dont mission : **116** (134)(159)
21,60% (28,3 %) (25,4%)

Accidents mortels de trajet : 384 (440) (485)
– dont accidents routiers : **338** (389)(448)
88,0% (88,4%)(92,4%)

Ensemble : 921 (914)(1111)

– dont accidents routiers : **454** (523) (607)
49,3% (57,2%) (54,6%)



L'insécurité routière pour le régime général

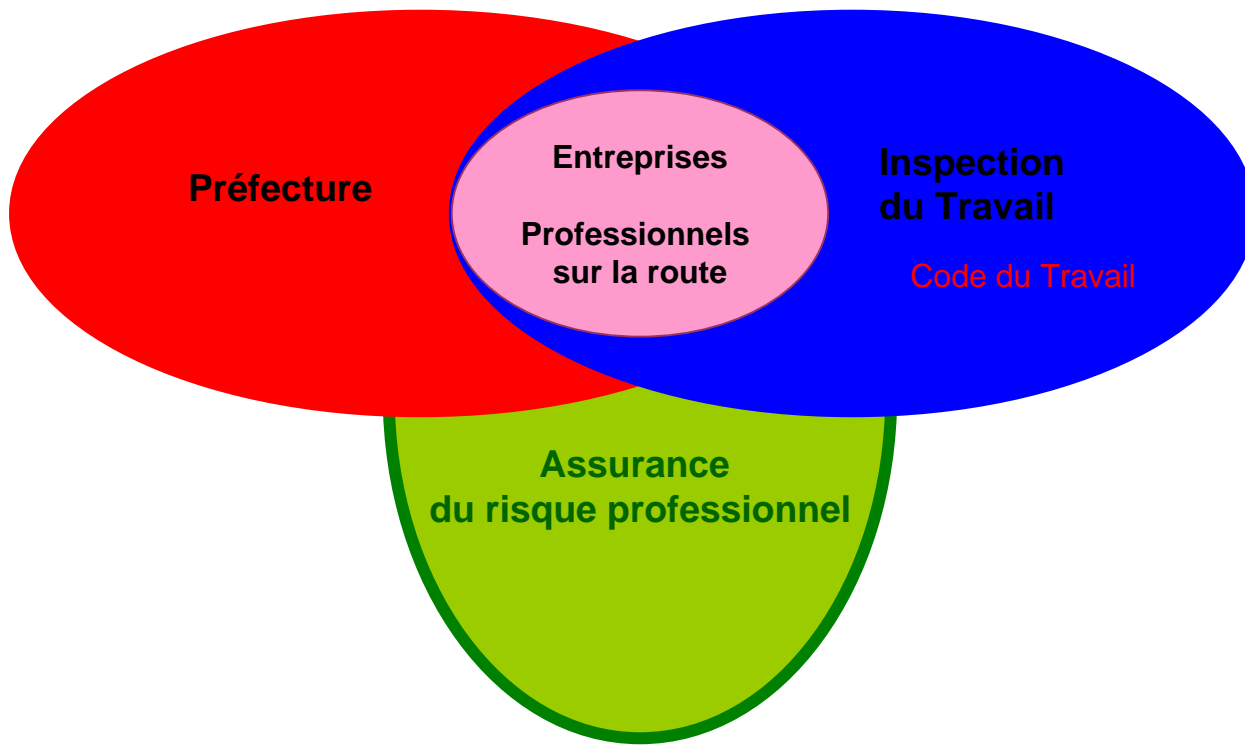
C 'est aussi:

5,085 (4,9) millions de journées perdues

En mission : 70 (67) jours d 'incapacité temporaire moyenne

En trajet : 65 (62) jours d 'incapacité temporaire

(51 (49) jours en moyenne pour l'ensemble des AT)



Un domaine partagé

l'accident routier professionnel est à la fois ...

Un accident de la route (Etat, pouvoirs publics, assureurs)

Un accident de véhicule (assureurs...)

Un accident du travail (Sécurité Sociale, Inspection du Travail...)

Conducteur / Salarié / Chef d'Entreprise

Code de la route ... Code des assurances...
...Code Pénal...

...mais aussi

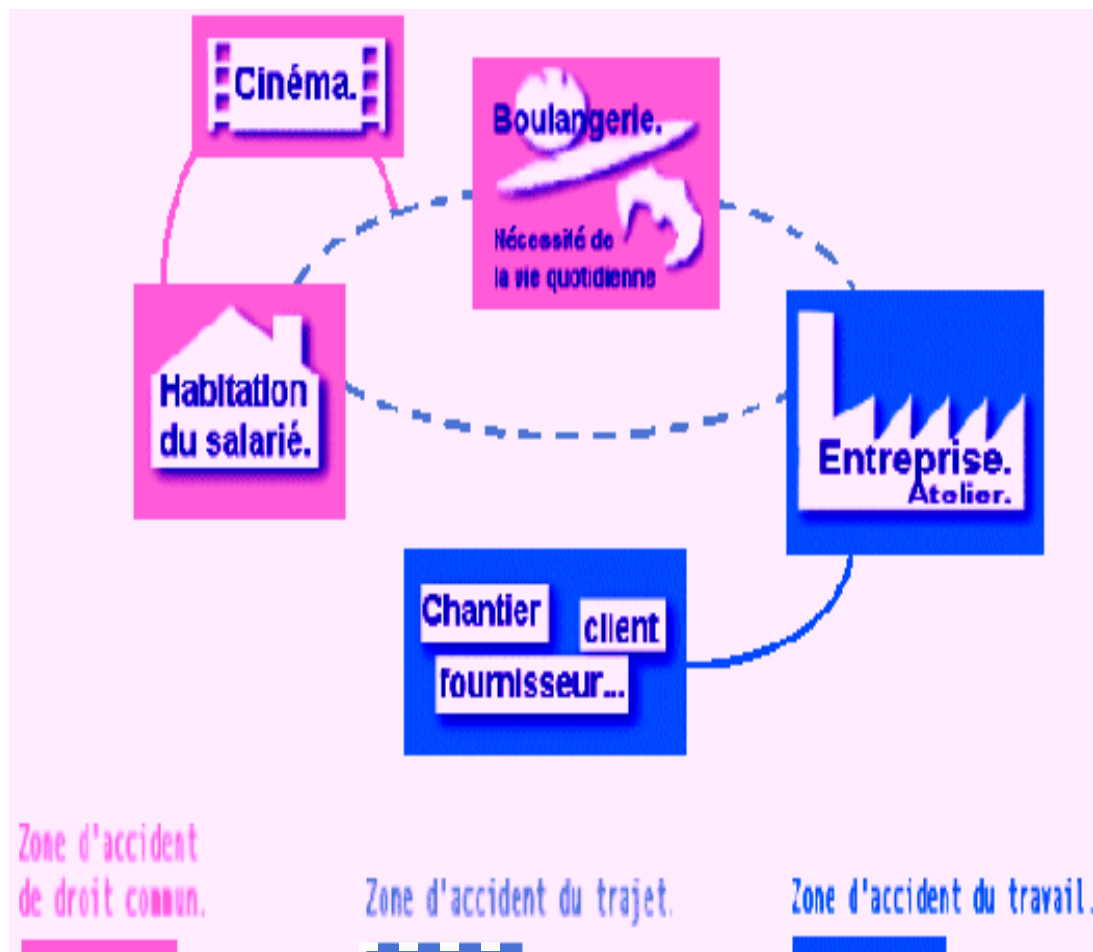
Code du Travail...

...Code de la
Sécurité Sociale...



Ambiguïté du droit :
Un partage des responsabilités ?

Le contexte professionnel



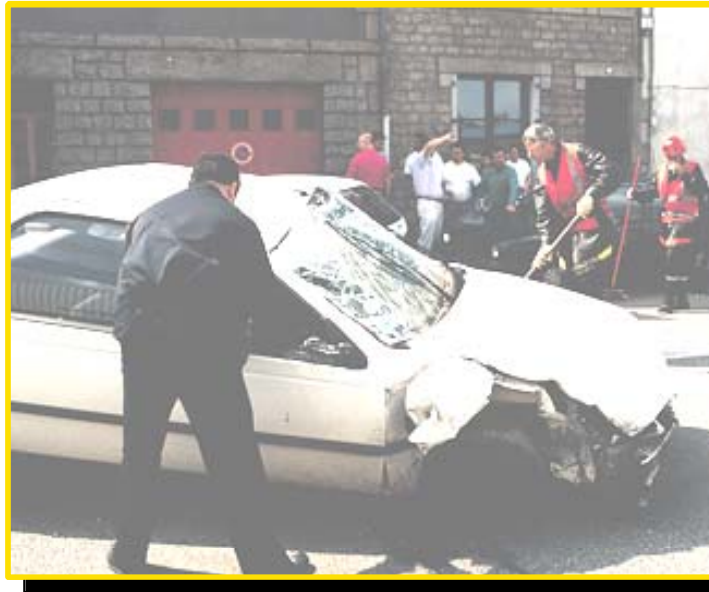
**Pour
le régime général de
Sécurité Sociale**

**Les accidents en mission : L411-1
Les accidents de trajet : L411-2**

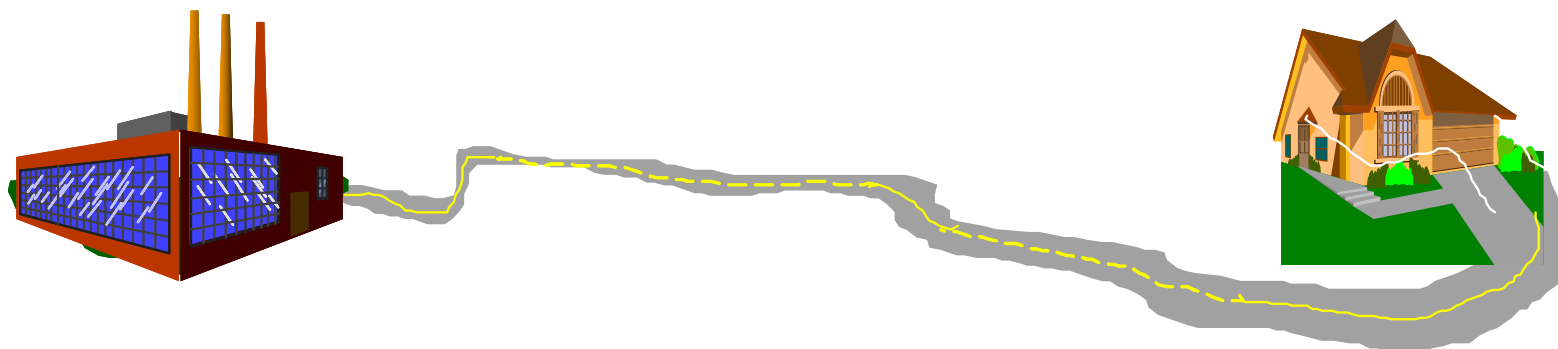
L'Accident de Mission survient au salarié

- * sur la route,
- * sous l'autorité du chef d'entreprise,
- * pendant son temps de travail

C'est donc un accident de travail



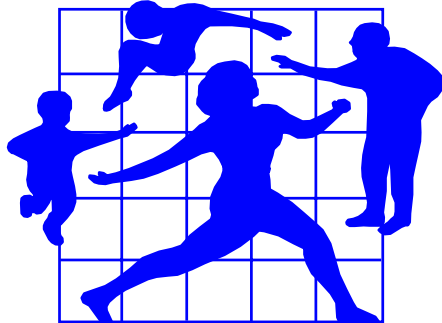
L'obligation de prévention est de même nature que pour l'ensemble des risques professionnels



L'Accident du trajet : une logique d'assimilation

« Est également considéré **comme accident du travail**, l'accident survenu sur le trajet effectué par l'assuré pour se rendre de son domicile à son lieu de travail et retour... »

La convergence de politiques publiques



Signature d'une charte en décembre 1999



Prévenir le risque routier professionnel

Direction des Risques Professionnels



RISQUES PROFESSIONNELS

La politique de prévention :



Prévenir le risque routier professionnel

1. Travailler ensemble,
2. Mieux connaître la sinistralité,
3. Clarifier les règles d 'usage du véhicule,
4. Faire valoir la pertinence de l 'approche « risques professionnels ».

1. Travailler ensemble

- 2001 :** Installation d'un comité de pilotage national :
organe consultatif et de proposition pour impulser la mise en oeuvre d'une politique de prévention du risque routier professionnel.
- 2006 :** Elargissement du Comité de Pilotage pour la Prévention du Risque Routier Professionnel :
Président : le DRP de la CNAMTS
Vice-Président : sous-préfet ou directeur de cabinet
8 membres de l'Etat : DSCR, INRETS, Ministère du Travail
8 membres du réseau Prévention CNAMTS, CRAM, INRS
4 membres de la CNRACL
4 membres de la MSA
- 2007 :** Elargissement au Régime Social des Indépendants.

2. Mieux connaître la sinistralité :

2001 : Une mission a été confiée par le Ministre des Transports pour approfondir et proposer des solutions à ce problème, première cause d'accidents mortels au travail.

Suite aux travaux de cette mission (rapport Saadia) et à ceux menés par la DSCR et le bureau CT5 à la DRT, le comité de pilotage national a défini les orientations de la politique de prévention du risque routier pour les 3 années à venir dans son **programme d'action 2002-2005**.

3. Clarifier les règles d'usage du véhicule

Le rapport Saadia a pointé une des problématiques du risque routier professionnel : les véhicules utilitaires de moins de 3t5, source d'accidents graves et mortels, constituent la majeure partie de la flotte utilisée par les entreprises.



Pour ces véhicules utilisés dans le cadre du travail, aucune règle de gestion ne concerne :

- le véhicule lui-même,
- les règles de son usage,
- la formation professionnelle du salarié conducteur.

...Orientations 2002-2005...



le véhicule « quasi » équipement de travail ?

Recommandations aux CTN :

Engager une réflexion spécifique concernant :

- l'équipement,
- l'aménagement, et le chargement des Véhicules Utilitaires Légers





Prévenir le risque routier encouru par les salariés



2005 : Enquête nationale VUL

Plus de 4000
véhicules utilitaires
visités par les
CRAM

Un constat partagé,

Table ronde le 14-09-2006
organisée par le Comité de Pilotage

réunit tous les acteurs concernés :

- constructeurs, carrossiers,
- équipementiers
- Aménageurs, loueurs,
- Contrôle technique
- Fabricants de pneumatiques,
- Grandes entreprises,
- fédérations professionnelles
- collectivités locales,
- Préventeurs
- ...

Des modes d'action identifiés

Livre Blanc téléchargeable sur :
<http://www.risqueroutierprofessionnel.fr/>



12 propositions pour un véhicule utilitaire plus sûr

1. Evaluation du risque routier
2. Contrôle technique
3. Normalisation
4. Carnet de suivi
5. Pneumatiques
6. Airbag
7. ABS
8. ESC/ESP
9. Témoin de surcharge
10. Aménagements
11. Post permis professionnel
12. Groupe commun de concertation

Direction des Risques Professionnels

4. Faire valoir la pertinence de l'approche « risques professionnels » :

Préciser ce que devraient être les bonnes pratiques de prévention du risque routier encouru par les salariés.

Développer des actions spécifiques concernant le risque trajet.

Conduire est un acte de travail

Une logique professionnelle de prévention



Prévenir le risque routier professionnel

- *Le risque routier s'évalue,*
- *Les accidents routiers s'analysent,*
- *Des solutions de prévention existent.*

Le risque routier professionnel



Sa prévention nécessite un engagement fort de l'entreprise

**Une prévention active,
...au-delà de la réglementation,
des objectifs réalistes et adaptés...
...un réel acte de management.**



Direction des Risques Professionnels

SECURITE SOCIALE
 l'Assurance
Maladie

RISQUES PROFESSIONNELS

Les fondements de l'action ...

le 5 novembre 2003 :

Texte de la CAT/MP :

engagement des partenaires sociaux

sur la prévention du risque mission

le 28 janvier 2004 :

Texte de la CAT/MP:

engagement des partenaires sociaux

sur la prévention du risque trajet

Mission : un code de bonnes pratiques

Un risque évalué

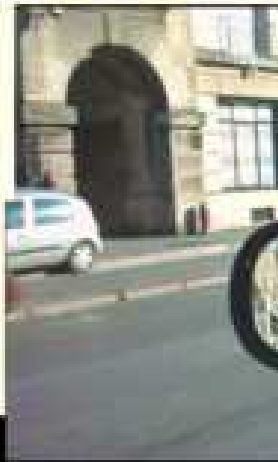
Combien de personnes circulent en mission ?

Avec quel type de véhicule ?

Pour faire combien de km ?

Avec quelles
contraintes de
temps ?

Temps de
conduite/ temps
de travail...



L'évaluation du risque routier fait partie intégrante de l'évaluation des risques professionnels

Cette évaluation est prise en compte dans le cadre du Document Unique (art. R 230-1)

Mission : un code de bonnes pratiques

Un risque évalué

Une exposition limitée



Éviter ou limiter les déplacements en recourant à des moyens alternatifs

Se déplacer n'est pas toujours le meilleur moyen d'être efficace

Priorité au mode de déplacement le plus sûr (avion, train...)



Mission : un code de bonnes pratiques

Un risque évalué
Une exposition limitée
Des véhicules adaptés



S'assurer que les véhicules utilisés sont aménagés et équipés pour permettre des déplacements sûrs, et adaptés à l'activité du salarié.

Les maintenir en bon état de fonctionnement
...des propositions dans le livre blanc VUL

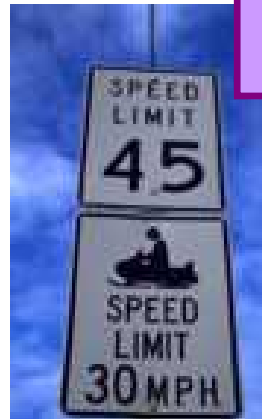
Mission : un code de bonnes pratiques

Un risque évalué

Une exposition limitée

Des véhicules adaptés

Des trajets raisonnés



Préparation des itinéraires
(voies les plus sûres,
travaux, météo...)

Prise en compte des
impératifs
professionnels pour se
déplacer en sécurité
(temps de pause...)

Mission : un code de bonnes pratiques

Un risque évalué

Une exposition limitée

Des véhicules adaptés

Des trajets raisonnés

**Une communication
maîtrisée**

Pas de communication
téléphonique pendant la
conduite, quel que soit le
dispositif technique

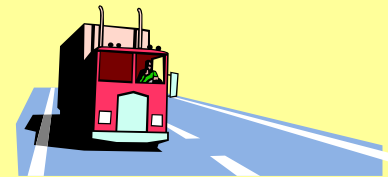
Définir des règles de
gestion du téléphone
mobile



Mission : un code de bonnes pratiques

Un risque évalué
Une exposition limitée
Des véhicules adaptés
Des trajets raisonnés
Une communication maîtrisée
Les compétences requises

Les professionnels de la route (poids lourds) ont une obligation de formation au delà du permis



Les professionnels sur la route devraient pouvoir bénéficier de dispositifs équivalents : vers un «Post-permis professionnel» ?



En conclusion, quatre axes d'action

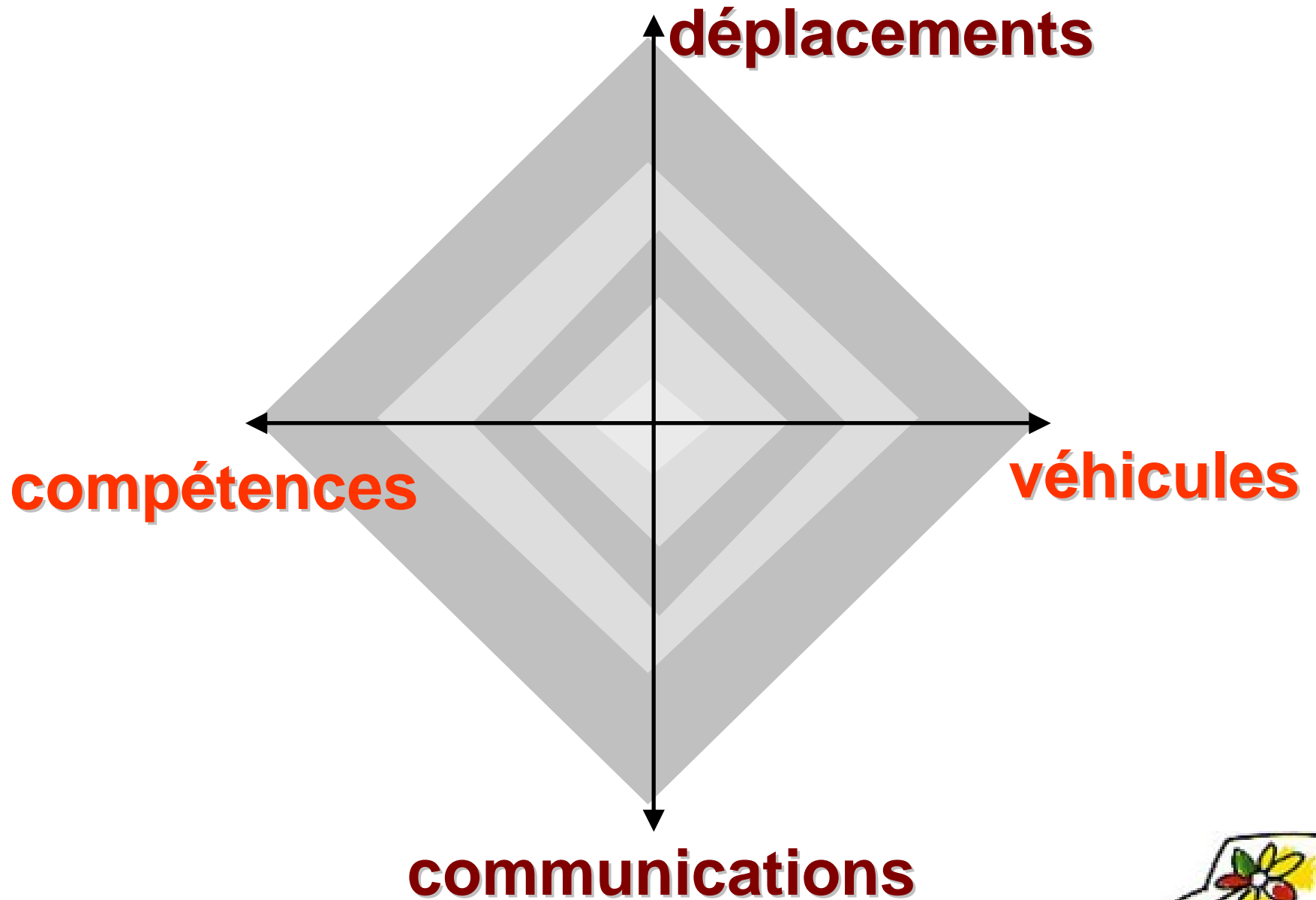
Le management des **déplacements**

Le management des **véhicules**

Le management des **communications**

Le management des **compétences**

...pour décliner les bonnes pratiques mission.



IES PROFESSIONNELS

Trajet : un code de bonnes pratiques

Un contexte juridique différent

Lien de subordination pas établi

Pas d'obligation légale de prévention, au sens strict du terme

L'activité professionnelle est l'un des déterminants du risque

La prévention du risque est dans le champ de la concertation

Trajet : un code de bonnes pratiques

- le 28 janvier 2004 :

Texte adopté par la CATMP concernant la prévention du risque trajet.

La prévention de ce risque doit :

- s'inspirer des principes généraux de prévention,
- résulter d'un accord local entre partenaires sociaux.



Trajet : un code de bonnes pratiques

Limitation des déplacements

Priorité donnée aux moyens de déplacement les plus sûrs

Accès à l'entreprise sécurisés

Véhicules en bon état

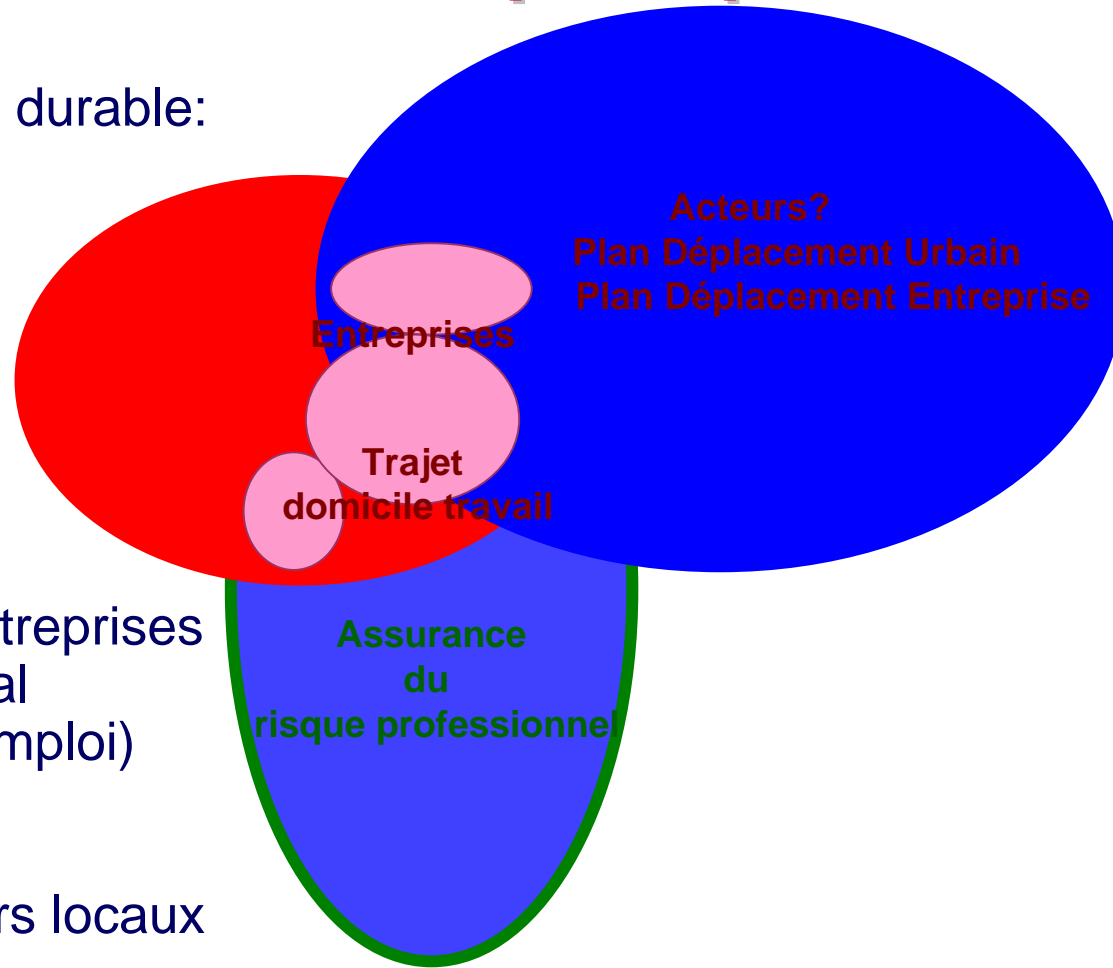
Déplacements mieux maîtrisés
(itinéraires, météo, horaires)

Salarié informé et formé



Trajet : un code de bonnes pratiques

Les clés d'une action efficace et durable:



Un plan d'action collectif des entreprises d'un même contexte local (zone industrielle, bassin d'emploi)

Une concertation avec les acteurs locaux de la Sécurité Routière (collectivités territoriales, DDE...)

Direction des Risques Professionnels



Prévenir le risque routier professionnel

...ces bonnes pratiques sont reconnues et partagées par l'Etat et tous les assureurs du risque professionnel

**Elles constituent le socle du programme d'action
2006-2009**

Le programme 2006-2009 : quelques actions phares

Une politique de communication visant à l'engagement des entreprises.

- Signature de chartes tripartites et développement d'une communication par branches professionnelles
- Site internet www.risqueroutierprofessionnel.fr et campagne de communication.
- Forum des « entreprises chartées » pour organiser les retours d'expérience, capitaliser et valoriser les actions menées.
- L'Observatoire du Risque Routier en Entreprise pour évaluer les actions et mesurer la perception du risque.
- Un chantier engagé sur les données chiffrées: accidentalité, indicateurs d'exposition.

Le programme 2006-2009 : risque mission, axes de développement

Management des véhicules

- 2007 création du groupe commun de concertation et de 3 groupes de travail (technique, usage et réglementation) pour mettre en œuvre les propositions du Livre Blanc VUL : rapport prévu à mi parcours en juin 2008, bilan des avancées début 2009.
- Le VUL équipement de travail? Travaux en cours avec le CNT

Management des compétences

- Un groupe de travail post permis professionnel :
 - Pour construire les référentiels de compétences nécessaires à l'utilisation du véhicule pour son travail
 - Pour clarifier les notions d'aptitude à la conduite, aptitude médicale et autorisation de conduite pour son travail.
- Expérimentations sur la conduite accompagnée dans le cadre professionnel

Le programme 2006-2009 : risque mission, axes de développement

Management des déplacements et des communications en déplacement

Un groupe de travail et des expérimentations menées par des entreprises volontaires pour :

- Approfondir la question de la mobilité au travail,
- Comprendre la problématique de certains métiers,

Des études prévues pour aborder des problématiques émergentes :

- L'irruption des technologies embarquées : comment développer des solutions pour communiquer en toute sécurité?.
- Santé au travail et mobilité : hygiène de vie, incompatibilité à la conduite (alcool, médicaments...), contraintes physiologiques, psychologiques...

Le programme 2006-2009 : risque trajet

Un groupe de travail Trajet

- Recueil des bonnes pratiques mises en œuvre par les entreprises et les professionnels
- Expérimentations menées par bassins d'emploi, zones d'activités pour tester la mutualisation possible des actions de prévention du risque trajet.
- Expérimentations menées dans le cadre des Plans de Déplacement d'Entreprises pour tester la convergence possible des politiques de santé au travail et de développement durable.
- Lancement d'études pour mieux connaître la sinistralité en trajet, les effets du co-voiturage, du transfert vers les modes « doux ».
- Constat et débat public programmés au premier semestre 2009 pour écriture d'un Livre blanc Trajet.

Vers une mobilité raisonnée?



Prévenir le risque routier professionnel

Sécurité Routière

Sécurité & Santé au Travail

Environnement, développement durable

Santé publique

...des convergences nécessaires.